

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 28 mai 2024****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au Conseil
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de
présents

13

Nombre de votants

15

Date de la
convocation

22 mai 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, Troisième Adjoint, Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - - Monsieur DEBRIE Didier - Monsieur LATREUILLE Alain- Monsieur CHAGNOLEAU Joël -

Excusés : Madame GOMEZ Mauricette (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice), Madame BERUSSEAU Evelyne, Madame SICARD Alix (a donné pouvoir CHAGNOLEAU Joël)

Absents : Monsieur VICI Laurent - Madame Christine CHAPRON - Madame STRADY Emmanuelle

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur REY Michel

2024 05 30-Autorisation de lancement de marché public pour les travaux d'aménagement des vestiaires de la restauration scolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le projet de l'aménagement des vestiaires de la restauration scolaire,

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 62 000€ TTC, et que dans ce cadre la procédure utilisée sera un marché à procédure adaptée.

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser Le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un marché de procédure adaptée, dans le cadre du projet de l'aménagement de vestiaires au sein de la restauration scolaire,
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 28 mai 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 30/05/2024

Publiée sur le site internet le : 31/05/2024

Affichée le : 31/05/2024

